

Charles X, forcé de faire une concession à l'opinion publique, autorisa la formation d'une commission afin de décider les mesures à prendre pour faire concorder l'enseignement clérical avec la législation politique et les maximes du droit public français. Cette commission accéda à une sorte de transaction, et accorda plusieurs points à l'Université pour obtenir en faveur des jésuites qu'un certain nombre de collèges fussent affranchis de la surveillance du gouvernement. Heureusement la chambre des députés refusa de ratifier cet arrangement, et décida que tous les collèges tenus par les bons Pères seraient soumis au régime universitaire, notamment ceux de Billom, d'Aix, de Bordeaux, de Dôle, de Forcalquier, de Montmorillon, de Saint-Anne d'Auray et de Saint-Acheul; en outre, que nul ne pourrait être chargé à l'avenir, soit de la direction, soit de l'enseignement dans une maison d'éducation dépendante de l'Université, ou même dans les écoles secondaires ecclésiastiques, qu'il n'eût préalablement déclaré par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégation religieuse.

Léon XII s'empessa d'écrire aux disciples d'Ignace de Loyola pour les consoler de l'échec qu'ils avaient éprouvé; en même temps il adressa de vertes remontrances à Charles X sur sa faiblesse, et lui enjoignit de tenter un coup d'état pour la défense de l'autel.

Le saint-père n'eut pas le bonheur de voir ses vœux exaucés; peu de temps après, il tomba gravement malade, et rendit le dernier soupir le 10 février 1829, vers la dixième heure du matin.

## PIE VIII,

FRANÇOIS I<sup>er</sup>,  
empereur  
d'Autriche.

261<sup>e</sup> PAPE.

CHARLES X,  
roi de France.  
LOUIS PHILIPPE I<sup>er</sup>,  
roi des Français.

Élection de Pie VIII. — Histoire du cardinal Castiglioni avant son élévation au trône de l'Apôtre. — Lettre synodale de sa Sainteté. — Révolte des habitants d'Imola. — Émancipation des catholiques d'Irlande et d'Angleterre. — O'Connell, premier catholique admis dans la chambre des communes. — Il demande l'abolition de l'union et un parlement séparé pour sa patrie. — Pie VIII reconnaît l'usurpateur don Miguel comme légitime souverain du Portugal. — Blasphémateurs mis à la torture par l'inquisition d'Espagne. — Pragmatique sanction des princes protestants d'Allemagne. — La camarilla à la cour de Charles X. — Révolution française. — Déchéance et fuite de Charles X. — Le duc d'Orléans se fait proclamer roi des Français sous le nom de Louis-Philippe I<sup>er</sup>. — Sa Sainteté refuse de reconnaître le nouveau roi. — Intrigues et négociations à ce sujet. — Mort de Pie VIII.

Après quarante-neuf jours de vacance du saint-siège et trente-six jours de luttes et d'intrigues dans le conclave, les cardinaux réunirent leurs suffrages sur François-Xavier Castiglioni, qui fut proclamé pape sous le nom de Pie VIII.

Le nouveau chef de l'Église se trouvait dans sa soixante-huitième année; il était né à Cingoli, petite ville située près

d'Osimo, dans les états de l'Église, le 20 novembre 1761. Ses parents, qui avaient remarqué en lui, dès ses plus jeunes années, un caractère souple, rampant, joint à beaucoup d'astuce, s'étaient empressés de l'éloigner d'eux et de l'envoyer à Rome pour en faire un prêtre. Cette aversion que Castiglioni inspirait à sa famille devint la cause de sa haute fortune. Entré dans la carrière ecclésiastique, il y fit un chemin rapide; dès l'année 1800, il fut nommé par Pie VII évêque de Monte-Alto, petite ville de la marche d'Ancône; en 1808, il obtint le chapeau et l'évêché de Césène; en 1821, il passa dans l'ordre des cardinaux-évêques et devint titulaire du siège suburbicain de Frascati; enfin il fut nommé grand pénitencier et préfet de la congrégation de l'index.

Devenu souverain pontife, Castiglioni tint à honneur de montrer qu'il serait le continuateur de la politique de ses prédécesseurs, et qu'il poursuivrait l'œuvre impie de l'asservissement des peuples. Voici l'épître circulaire qu'il adressa aux évêques de la chrétienté, pour leur faire part de ses détestables intentions, et les exciter à lui prêter assistance :

« Il est de votre devoir, vénérables frères, de tourner tous vos soins vers les sociétés secrètes d'hommes factieux, de farouches républicains, ennemis déclarés de Dieu et des rois, qui s'appliquent tout entiers à désoler l'Église, à perdre les états, à troubler l'univers, et qui, en brisant le frein de la foi véritable et de l'obéissance passive aux princes, ouvrent le chemin à tous les crimes. Pour nous, nous travaillerons de tout notre pouvoir à ce que l'Église et la chose publique ne souffrent point des attentats de ces sectes mystérieuses, qui, en vertu de serments ténébreux,

» s'efforcent de précipiter dans l'abîme la religion et les empires. Mais ce ne sont pas les seuls dangers auxquels sont exposés l'autel et le trône : les enfants du siècle savent ces deux institutions divines par d'autres moyens, qui pour être moins violents n'en sont que plus dangereux; nous voulons parler de ces innombrables erreurs que répand la presse, de ces doctrines mensongères et perverses qui attaquent la foi catholique, non plus en secret et dans l'ombre, mais hautement et avec audace. Nous le disons en pleurant : oui, des lions se sont jetés sur Israël en rugissant; oui, ils se sont réunis contre Dieu, contre son Christ et contre ses ministres; oui, les impies se sont écriés : — « Détruisez l'Église ! détruisez-la jusqu'aux fondements ! » c'est là que tendent les manœuvres ténébreuses des sophistes de ce siècle, de ces philosophes qui prétendent que la religion catholique n'est qu'un tissu de mensonges absurdes, de superstitions ridicules, inventés par des prêtres corrompus, cupides et imposteurs, pour abrutir les nations. Il faut, vénérables frères, poursuivre ces dangereux sophistes; il faut dénoncer leurs ouvrages aux tribunaux; il faut livrer leurs personnes aux inquisiteurs et les rappeler par des tortures aux sentiments de la vraie foi de l'épouse du Christ !..... »

Les exhortations de sa Sainteté éveillèrent le zèle des prélats italiens et donnèrent un nouvel aliment à la guerre contre les libéraux. Le cardinal Justiniani, évêque d'Imola, se distingua entre autres par un déploiement de rigueurs inouïes, au point que la population dut intervenir et s'insurger pour mettre un terme à ses atrocités.

D'autres événements produits par des causes bien différentes, mais qui étaient également favorables à l'extension du saint-siège, se passaient dans les états de la Grande-Bretagne; les catholiques irlandais avaient contraint Georges IV à déclarer leur émancipation politique, à les rendre habiles à siéger et à voter dans les deux chambres, et à exercer toutes les fonctions civiles et militaires, sous la seule condition de prestation d'un serment dont voici la teneur : « Je déclare que je professe la religion catholique romaine; je promets sincèrement que je serai fidèle à sa majesté Georges IV, et que je le défendrai de tout mon pouvoir contre toutes conspirations et attentats quelconques qui pourraient être dirigés contre sa personne, sa couronne ou sa dignité, et je ferai tous mes efforts pour découvrir et faire connaître à sa majesté, ses héritiers et successeurs, toutes trahisons et conspirations qui pourraient être formées contre lui ou contre eux. Je promets sincèrement de maintenir et de défendre de tout mon pouvoir la succession à la couronne, laquelle succession, aux termes de la loi intitulée : « Acte qui limite la couronne et qui assure mieux la liberté des sujets, est et demeure limitée à la princesse Sophie, électrice du Hanovre, et à ses héritiers protestants. » J'abjure toute obéissance et toute fidélité envers toute autre personne qui réclamerait ou qui prétendrait avoir des droits à la couronne de ce royaume. Je déclare en outre que la doctrine qui dit que les princes excommuniés ou dégradés par le pape ou toute autre autorité de l'Église de Rome, peuvent être déposés ou assassinés par leurs sujets, n'est point un article de ma foi; que je l'abjure, que je la repousse et que j'y renonce; et je ne crois pas

que le pape de Rome ou tout autre prince, prélat, personne, état ou potentat étranger, ait ou doive avoir aucune juridiction, puissance, supériorité ou prééminence temporelle ou civile, directe ou indirecte, dans l'intérieur de ce royaume. Je jure que je défendrai de tout mon pouvoir l'établissement de la propriété tel qu'il existe d'après les lois de ce royaume, et je désavoue et abjure solennellement toute intention de renverser l'établissement actuel de l'Église réformée. Je jure solennellement que jamais je n'emploierai aucun des privilèges auxquels j'ai ou je puis avoir des droits pour troubler ou affaiblir la religion protestante, ou le gouvernement protestant de ce royaume, et, en présence de Dieu, je proteste dans toute la sincérité de mon âme, que j'entends cette déclaration suivant le sens apparent et ordinaire, et que je jure d'être fidèle à toutes les parties de ce serment, sans évasions, équivoques ou réserves mentales quelconques. »

Le bill d'émancipation eut pour résultat immédiat de faire nommer membre du parlement le célèbre Daniel O'Connell, l'un des plus ardents défenseurs de la nationalité irlandaise, qui plus tard devait devenir si fameux sous le nom de grand agitateur. Sept jours après son entrée à la chambre des communes, O'Connell réclama, au nom de sa patrie opprimée, ce qu'il demande encore aujourd'hui, le rappel de l'union et un parlement séparé, avec cette différence toutefois, qu'à cette époque sa voix éloquente excitait à peine les superbes dédains des tories, tandis qu'aujourd'hui elle fait trembler les membres de l'oligarchie anglaise jusqu'au fond de leurs somptueux palais.

Une usurpation venait également d'avoir lieu en Portugal.

Don Miguel le sanguinaire, frère de don Pedro, empereur du Brésil, s'était emparé du trône de sa jeune nièce dona Maria, et avait établi dans le pays un système de terreur inouïe, jusqu'à bannir dans l'espace de quelques mois quarante mille citoyens, jusqu'à faire emprisonner vingt-huit mille Portugais, jusqu'à faire torturer, décapiter ou empoisonner onze cent vingt-cinq victimes!! Il faut dire que là encore la fatale influence des Anglais se faisait sentir cruellement, car le prince, en asseyant son trône sur un charnier, suivait les conseils que lui avait donnés à Londres Wellington, l'ami de tous les infâmes, le conseiller de toutes les trahisons, l'auteur de cette grande lâcheté dont jamais l'Angleterre ne se lavera, la captivité de Napoléon, le promoteur de toutes les iniquités dont s'était rendu coupable le gouvernement britannique dans ses dernières luttes avec la France, enfin le digne successeur de Pitt, le plus abominable des membres de cette aristocratie anglaise si féconde en hommes égoïstes, corrompus et atroces.

Sa Sainteté, charmée des tendances absolutistes de don Miguel, s'empressa de le reconnaître comme souverain légitime du Portugal, et lui envoya un nonce apostolique pour renouer des relations diplomatiques avec la cour de Lisbonne. La cour de Madrid donnait aussi de grands sujets de satisfaction au souverain pontife. Le farouche Ferdinand VII, plongé dans le bigotisme le plus outré, resserrait de jour en jour davantage les chaînes des peuples, rétablissait les lois les plus absurdes, les plus odieuses, donnait au clergé une prépondérance incroyable, ressuscitait les anciennes ordonnances contre les blasphémateurs, contre les sacrilèges, et

remplissait les prisons de l'inquisition et les bagnes d'infortunés suspectés de tolérantisme.

L'Allemagne seule causait de vives inquiétudes à Pie VIII. Les princes de la confédération germanique venaient de publier un édit qui n'était autre qu'une pragmatique-sanction en trente-neuf articles, renfermant ces principales dispositions: 1° Tous les actes de l'autorité spirituelle seront soumis au pouvoir temporel, tant les actes de l'autorité locale que ceux du souverain pontife, soit nouveaux, soit anciens. 2° Les communications avec Rome, dans l'ordre spirituel, seront réglées par le pouvoir civil. 3° Les conciles provinciaux ne pourront être tenus qu'avec l'autorisation du pouvoir civil et en présence de ses commissaires. 4° Les appels au pape, dans les causes ecclésiastiques, de quelque genre qu'elles soient, seront prohibés. 5° L'état déterminera les conditions du choix des évêques, interviendra dans le choix du doyen, déterminera leur autorité, et règlera leurs attributions ainsi que celles des chapitres. 6° Il déterminera également la durée des études théologiques, concourra aux examens que les candidats devront subir, ainsi qu'à ceux des ecclésiastiques qui désireront être promus à une cure ou à une autre prébende. 7° L'exercice de l'autorité ecclésiastique sera subordonné aux décisions du pouvoir civil par la disposition relative aux appels comme d'abus d'autorité.....

Le pontife déclara que l'exécution de ces articles était incompatible avec l'existence des Églises catholiques d'Allemagne, et il adressa un bref à l'archevêque de Fribourg, ainsi qu'aux prélats de Mayence, de Rottembourg, de Limbourg et de Fulde, pour les exhorter à résister aux grands

ducs de Hesse et de Bade, à l'électeur de Hesse-Cassel, au duc de Nassau et au roi de Wurtemberg, signataires de cet édit « de scandale forgé par les ennemis de l'Église catholique. » — « Rappelez-vous, leur disait-il, que la sainte épouse du Christ est libre d'institution divine, et n'est soumise à aucune puissance terrestre. Poursuivez donc sans relâche ses ennemis de toute la force de vos paroles, et soulevez contre eux les flots irrésistibles de la colère des populations..... »

Ces exhortations paternelles n'eurent aucune influence contre l'édit des princes protestants; au contraire elles rendirent plus violente l'opposition contre l'Église catholique. En France, l'esprit philosophique faisait également de rapides progrès, malgré les efforts des ultramontains, malgré la résistance du souverain, malgré les persécutions de la camarilla, espèce de conseil secret composé de Louis Lambruschini, nonce de sa Sainteté; de monseigneur de Quélen, archevêque de Paris; du prince de Polignac et des chefs des jésuites de Montrouge, qui dirigeaient les actions de Charles X. Ces misérables, voyant l'inutilité de leurs manœuvres impies pour arrêter l'élan de la nation, voulurent tenter un coup d'état: ils élaborèrent un plan d'attaque contre la liberté, et firent rendre à l'imbécile monarque les fameuses ordonnances de 1830, qui abolissaient la liberté de la presse, changeaient la loi d'élection, et déclaraient la chambre dissoute avant même qu'elle eût été réunie, toutes choses qui violaient la charte du royaume.

Une révolution sublime s'accomplit; en trois jours, le peuple de Paris reconquit la liberté de la France, terrassa

trois générations de rois. Hélas! ce triomphe devait être de courte durée; dix jours après, deux cent dix-neuf représentants de la bourgeoisie reconstruisirent une royauté, et nommèrent le duc d'Orléans roi des Français. Le nouveau monarque prit le nom de Louis-Philippe I<sup>er</sup>.

Dès qu'il se vit installé sur le trône, le prince songea à se rallier le clergé, et fit appeler l'archevêque de Paris pour le déterminer à prendre l'initiative dans la prestation du serment de fidélité à la nouvelle dynastie. Le prélat répondit mal aux avances qui lui étaient faites, et déclara qu'il n'autoriserait officiellement, ni par son exemple ni par son silence, aucun prêtre à prononcer les prières publiques pour Louis-Philippe, avant que l'ordre lui en eût été donné par le souverain pontife; il consentit seulement à envoyer un exprès à Pie VIII pour connaître sa décision. Le négociateur de cette étrange affaire était porteur d'une lettre particulière et secrète de la reine des Français, et d'une missive de l'archevêque.

Sa Sainteté, après avoir pris connaissance du contenu des dépêches qui lui étaient adressées, fit plusieurs questions au diplomate, lui demanda, entre autres choses, si l'on pouvait espérer que le nouveau gouvernement ne dégénérerait pas en démocratie; et sur la réponse de celui-ci, que telles n'étaient pas les intentions de Louis-Philippe, le pape ajouta que cette assurance lui donnait quelque tranquillité, mais qu'il ne pouvait reconnaître le roi des barricades avant d'avoir pris l'avis des autres souverains de l'Europe. L'envoyé, peu satisfait de cette réponse, essaya d'enlever l'affaire par l'intimidation, et annonça au saint-père qu'en cas de refus, son

gouvernement pourrait se résoudre à séparer l'Église gallicane de l'Église romaine, et à nommer patriarche le célèbre évêque Grégoire, entièrement opposé à l'ultramontanisme. Pie VIII répliqua sans s'émouvoir : « Il est écrit qu'il y aura » des schismes et des hérésies, et que les peuples se déchire-  
» ront pour des querelles religieuses ! »

Le diplomate français ne pouvant vaincre l'obstination du pape, se rejeta sur les cardinaux, ne négligea aucun des moyens pour les gagner à sa cour, et agit avec tant d'habileté, que le souverain pontife, circonvenu par tous les princes de l'Église, se décida à reconnaître le nouveau roi des Français.

Cet acte fut l'un des derniers événements qui signalèrent le règne de Pie VIII : depuis plusieurs mois sa Sainteté éprouvait une roideur dans les articulations qui lui rendait tout mouvement pénible et douloureux ; le 17 novembre, le jour précisément où éclata la révolution de Pologne, sa maladie prit un caractère de gravité qui fit prévoir sa fin prochaine. En effet, le 30 du même mois, le vieux pape s'éteignit, après un règne d'un an et huit mois.

Ses dépouilles mortelles furent exposées dans la chapelle Pauline du palais Quirinal ; ses entrailles furent renfermées, suivant l'usage, dans une urne et portées à l'église de Saints-Vincent-et-Anastase. Après la cérémonie de l'exposition, le corps fut porté à la chapelle Sixtine du Vatican ; de là, dans la basilique de Saint-Pierre, derrière la grille de la chapelle du Saint-Sacrement, pour que les fidèles pussent s'en approcher et lui baiser les pieds ; et enfin dans le catafalque situé au-dessus du chœur, d'où il ne doit être enlevé que pour céder la place à son successeur !

## GRÉGOIRE XVI,

FRANÇOIS I <sup>er</sup> ,	262 <sup>e</sup> PAPE,	LOUIS-PHILIPPE I <sup>er</sup> ,
FERDINAND I <sup>er</sup> ,	ACTUELLEMENT RÉGNANT.	roi
empereur d'Autriche.		des Français.

La tâche que nous nous étions imposée de dévoiler les crimes et les turpitudes des pontifes romains, depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à nos jours, est actuellement remplie ; nous laisserons à d'autres historiens le soin de raconter à la postérité l'élévation scandaleuse du cardinal Capellari au trône de l'Église, les brigues, les luttes, les marchés auxquels donna lieu son élection, et qui prolongèrent la vacance du saint-siège pendant soixante-quatre jours. Il ne nous reste qu'à constater l'état de la cour pontificale sous le règne de Grégoire XVI.

Hélas ! aujourd'hui comme dans les siècles passés, Rome est demeurée la sentine des vices, un foyer de corruption ; le palais Quirinal, la demeure actuelle des papes, n'a rien à envier au Vatican des Borgia ; la tiare est toujours l'emblème de l'orgueil, de la luxure, de l'avarice ; les princes de l'Église sont encore les plus infâmes des hommes, les prêtres sont toujours animés de ce même esprit fanatique qui, pendant près de deux mille ans, les a rendus le fléau du genre humain ; enfin les jésuites sont, comme autrefois, ambitieux, corrupteurs, insatiables, audacieux, ennemis de toute liberté, et forment la corporation la plus immorale, la plus dangereuse, la plus exécrationnelle qui existe dans tout l'univers.